



Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

FDS Réf.: SDST8b

Date d'émission: 22-8-2013 Date de révision: 22-8-2019 Remplace la fiche: 16-2-2018 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Maxeda Sencys Vernis mural - incolore
Code du produit : 7000004130800
Groupe de produits : Lasure - Vernis

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Peinture industrielle et décorative.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Maxeda DIY B.V.
PO Box 22954
NL-1100 DL Amsterdam - Nederland
T NL: +31 (0)20 39 83 333 / BE: +32 (0)2 46 79 211
www.perfectioncollection.eu

Formatage responsable FDS

Mantech Nederland B.V.
Kobaltweg 7
Boîte postale 39
5234 GN 's-Hertogenbosch - Nederland
T +31 (0)73 70 70 112 - F +31 (0)73 64 43 861
info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : GBK GmbH
Global Regulatory Compliance
Emergency-Nr. +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Non applicable
Mentions de danger (CLP) : Non applicable.
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
[L'application par pulvérisation; P261 - Éviter de respirer les aérosols.].
Phrases EUH : EUH208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)(55965-84-9)(611-341-5), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one(2634-33-5)(220-120-9). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	0,005=< C < 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° Index) 613-167-00-5	0,00015=< C < 0,0015	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(0,05 =<C < 100) Skin Sens. 1, H317
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° Index) 613-167-00-5	(0,0015 =<C < 100) Skin Sens. 1, H317 (0,06 =<C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 =<C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,6 =<C < 100) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Ventiler la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.
Procédures d'urgence : Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Autres informations : Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures d'hygiène : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Température de stockage : 5 - 30 °C Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe
Informations sur le stockage en commun : Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
Lieu de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains:

Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contact prolongé, utiliser des gants en caoutchouc ou Néoprène. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection oculaire:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection de la peau et du corps:

Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des voies respiratoires:

Si les ouvriers sont exposés aux concentrations au-dessus de la limite d'exposition ils doivent employer des masques appropriés et certifiés.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Transparent. Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 - 8 @ 20 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: 0 °C Eau
Point d'ébullition	: 100 °C Eau
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	: Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: $\approx 1,04 \text{ g/cm}^3$ @ 20 °C
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 85 - 90 KU (Krebs Stormer) @20°C
Propriétés explosives	: Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc.

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

DL50 orale	1020 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	4115 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	100 mg/l

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

DL50 orale rat	59 - 64 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	59 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	75 - 87,12 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 75 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,33 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7 - 8 @ 20 °C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7 - 8 @ 20 °C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir Rubrique 3.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

CL50 poisson 1	2,18 mg/l
CE50 Daphnie 1	2,94 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,94 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,11 mg/l
EC50 72h algae 1	0,11 mg/l
ErC50 (algues)	0,11 mg/l [Selenastrum capricornutum, 72h]
NOEC (chronique)	1,2 mg/l
NOEC chronique poisson	0,21 mg/l
NOEC chronique crustacé	1,7 mg/l
NOEC chronique algues	0,04 mg/l

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

CL50 poisson 1	0,19 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,14 (0,12 - 0,16) mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,126 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,003 mg/l
ErC50 (algues)	0,0375 (0,027 - 0,048) mg/l pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	0,05 mg/l (Oncorhynchus mykiss); 14 d
NOEC chronique crustacé	0,1 mg/l doorstroomtest, 21 d

12.2. Persistance et dégradabilité

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
------------------------------	--

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

Biodégradation	> 70 %
----------------	--------

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Biodégradation	< 50 % 10 days
----------------	----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Log Pow	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

BCF poissons 1	6,95 (OECD 305)
Log Pow	0,7
Log Kow	0,7 (OECD 117)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 100
Log Pow	0,4
Log Kow	0,4

12.4. Mobilité dans le sol

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Ecologie - sol	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
----------------	--

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)

Log Koc	28 (0 - 50)
---------	-------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Indications complémentaires	: Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d' accident ou de débordement.
--	--

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC	: Non déterminé.
Type de bateau	: Non déterminé
Catégorie de pollution	: Non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

DIRECTIVE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur Limite UE pour Maxeda Sencys Vernis mural - incolore (cat. A/e): 130 g/l

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore Contient au maximum 5,00 g/l COV

15.1.2. Directives nationales

Règlements nationaux néerlandais

--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2	Identification des dangers	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
11	Informations toxicologiques	Modifié	
12.	Informations écologiques	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)(55965-84-9)(611-341-5), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one(2634-33-5)(220-120-9). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Maxeda Sencys Vernis mural - incolore

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
